



CABINET- Bureau de la Communication Interministérielle

Nouméa, le vendredi 26 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

LISTE REFERENDAIRE ATTENTION AUX FAUSSES RUMEURS

Depuis quelques jours, une rumeur circule sur internet et les réseaux sociaux. Les propos tenus sont en contradiction totale avec les travaux engagés par l'Etat en lien avec les partenaires calédoniens. Il convient donc de rétablir la réalité en faits et en droit.

« Nous avons appris par l'intermédiaire de X qu'il y a une liste référendaire qui se crée à l'heure actuelle, sans que personne ne soit au courant. Nous en avons eu confirmation aujourd'hui auprès du service des listes électorales que nous venons d'appeler. »

Cette affirmation est fausse : les services de l'Etat travaillent en lien avec les services du gouvernement (ISEE, DTSI et état civil coutumier) et les communes pour constituer la liste électorale des personnes admises à participer à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté. Ces travaux ont fait l'objet d'échanges importants avec les groupes politiques constitués au Congrès.

Il n'y a pas d'inscription d'office, car il s'agit d'une inscription "volontaire"!

Il est faux de dire qu'il n'y a pas d'inscrits d'office : 90 % des personnes appelées à participer à la consultation seront inscrites d'office soit plus de 140 000 électeurs. Le reste devra en effet se rendre en mairie avant le 15 avril 2016 pour remplir une demande d'inscription.

Mais surtout ce n'est pas parce qu'on est inscrit sur la « liste spéciale » que l'on est aussi inscrit sur la « liste référendaire » !

En effet nous venons d'apprendre que Y n'est pas sur la liste référendaire alors qu'elle est sur la liste spéciale !

Les critères pour participer aux élections provinciales sont différents de ceux qui permettent de participer au référendum d'autodétermination. Il est donc vrai qu'une personne sur la liste spéciale provinciale n'a pas forcément vocation à voter au référendum d'autodétermination.

Contact presse :

Bureau de la Communication Interministérielle

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : laurence.esquedin@nouvelle-caledonie.gouv.fr

L'amie X qui est retraitée, qui est née sur le Territoire et qui a fait toute sa carrière d'institutrice ici (mis à part une période de 2 ans en métropole au chevet de sa fille qui y est décédée d'un cancer), n'est pas sur cette liste référendaire.

Cette personne doit se rapprocher de sa commune de résidence car on peut supposer au regard des éléments fournis qu'elle a vocation à figurer sur la liste référendaire au titre de l'un des critères de l'article 218 suivants a, b, c, d, f.

Une "commission de validation" se réunira fin Avril pour avaliser les demandes formulées avant cette date. Nous avons donc mis Y au travail pour qu'elle réunisse le maximum de documents.

**Seules les commissions administratives spéciales qui se tiendront entre le 1^{er} et le 31 mai sont compétentes pour valider la liste des personnes qui ont vocation à figurer sur la liste référendaire.
Ces commissions se réunissent par bureau de vote au sein des communes.**

Nous vous engageons X et moi à vérifier votre inscription sur la "Liste Référendaire" par un simple coup de fil au N° suivant : **23 26 39 !**

La personne vous demandera votre date de naissance et vous renseignera immédiatement.

Pour savoir si vous réunissez les conditions pour être inscrit sur la liste référendaire et si vous êtes inscrits d'office, le mieux c'est de commencer par vous rendre sur le site :

www.referendum-nc2018.fr.

Si, les réponses que vous aurez données aux questions, il apparaît que vous êtes inscrits d'office, vous pouvez contacter votre mairie qui dispose de la liste des personnes proposées à l'inscription d'office pour vérifier que votre nom a été pris en compte. Vous devrez enfin vérifier que votre nom figure sur la liste des personnes inscrites d'office qui sera affichée le 1^{er} juin en mairie.

Il est pour le moins curieux, qu'aucun média ne nous ait mis au courant !

Une campagne d'information a été lancée en fin de semaine dernière sur les réseaux sociaux et la presse a relayé les informations ces informations par divers canaux (TV et radio notamment).

Il est important de faire passer le message à vos amis, la personne que nous avons eu au Tél, nous a dit que la rumeur se mettait en route depuis ce début de semaine.

A la veille d'échéances importantes, il est regrettable qu'une campagne de désinformation soit lancée dans le but de semer le trouble dans les esprits.

Contact presse :

Bureau de la Communication Interministérielle

☎ 26 64 22 ou 26 64 20 - 77 71 93

@ : laurence.esquedin@nouvelle-caledonie.gouv.fr